



COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS  
HAUTE-SAVOIE

ARRETE MUNICIPAL N°URB 2022/048 JB

ARRETE PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE  
AU DECLASSEMENT D'EMPRISES PUBLIQUES AU « CHATELET DESSUS »

Le Maire de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L 2141-1 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière (titre IV et VI des parties législatives et réglementaires), et en particulier les articles L 141-3, L 141-4 et R 141-4 à R 141-10,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L 161-1 à L 161-10 et D 161-1 et suivants,

VU la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre le public et l'Administration,

VU la loi n°2004-1343 du 09 décembre 2004 de simplification du droit,

VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

VU le décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

VU l'arrêté du 09 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalables ainsi que des déclarations d'intention prévus par le Code de l'Environnement,

VU les pièces du dossier d'enquête publique comportant un plan de situation, un plan cadastral et une notice explicative,

VU l'avis de la Commission d'Urbanisme et Foncier en date du 28 septembre 2021,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 09 février 2022 autorisant Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à l'aboutissement des procédures de désaffectation de l'usage public des emprises communales et de leur déclassement,

---

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

## ARRETE :

### ARTICLE 1 : Objet de l'enquête publique

Il sera procédé dans la Commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS à une enquête publique qui a pour objet le déclassement de deux emprises publiques, désaffectées de l'usage public, sur les parcelles communales cadastrées section I n°3172-3176-3295-3574-3577-3579-3582 et domaine public communal non cadastré au « Châtelet Dessus ».

### ARTICLE 2 : Date de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera, pendant quinze (15) jours consécutifs, du LUNDI 28 MARS 2022 à 08 Heures 30 au LUNDI 11 AVRIL 2022 à 17 Heures 00, pendant lesquels le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, et le vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h), et formuler ses observations sur le registre (papier et dématérialisé).

### ARTICLE 3 : Désignation du Commissaire Enquêteur

Monsieur Jean-Paul BRON, Directeur des Services Techniques territoriaux à la retraite, est désigné par mes soins en qualité de Commissaire Enquêteur.

### ARTICLE 4 : Pièces du dossier soumis à enquête publique

Les dossiers soumis à l'enquête publique sont constitués :

- des pièces administratives régissant l'enquête publique
- une notice explicative
- un plan d'enquête publique comprenant un plan de situation, un plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) en vigueur et du plan parcellaire matérialisant l'opération.

### ARTICLE 5 : Information aux propriétaires riverains

Une information est adressée sous pli simple aux propriétaires riverains de l'opération soumise à l'enquête publique.

### ARTICLE 6 : Consultation du dossier et observation du public

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés pendant quinze (15) jours consécutifs, du lundi 28 mars 2022 à 08 Heures 30 au lundi 11 avril 2022 à 17 Heures 00.

Ces pièces seront consultables :

- au service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir :
  - du lundi au jeudi de 08 Heures 30 à 12 Heures 00, et de 13 Heures 30 à 17 Heures 00
  - le vendredi de 08 Heures 30 à 12 Heures 00, et de 13 Heures 30 à 16 Heures 00,

en format papier, ainsi que gratuitement sur un poste informatique mis à disposition du public

- sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais les Bains ([www.saintgervais.com](http://www.saintgervais.com)) dans la rubrique Mairie/Services Communaux/Service Urbanisme/Enquête publique-concertation avec le public

---

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - [www.saintgervais.com](http://www.saintgervais.com) - [mairie@saintgervais.com](mailto:mairie@saintgervais.com)

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



- sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2969>, du lundi 28 mars 2022 à 08 Heures 30 au lundi 11 avril 2022 à 17 Heures 00,

afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Ainsi, chacun pourra formuler, du lundi 28 mars 2022 à 08 Heures 30 au lundi 11 avril 2022 à 17 Heures 00, ses observations :

- sur le registre d'enquête « papier » à disposition du public au service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains
- sur le registre dématérialisé mis à disposition du public sur le site suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2969> (ce registre virtuel sera automatiquement ouvert le lundi 28 mars 2022 à 08 Heures 30 au lundi 11 avril 2022 à 17 Heures 00 précises, date de clôture de l'enquête)
- par courriel à l'adresse suivante : [foncier@saintgervais.com](mailto:foncier@saintgervais.com)
- par courrier à l'attention du Commissaire-Enquêteur, à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique : Monsieur le Commissaire-Enquêteur – Mairie de Saint-Gervais les Bains – Service Urbanisme et Foncier - 50 avenue du Mont d'Arbois – 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS.

Les observations déposées sur le registre « papier », ainsi que les courriers reçus en Mairie et courriels reçus sur l'adresse [foncier@saintgervais.com](mailto:foncier@saintgervais.com), seront intégrés au registre d'enquête publique dématérialisé du lundi 28 mars 2022 à 08 Heures 30 au lundi 11 avril 2022 à 17 Heures 00.

#### ARTICLE 7 : Permanences du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du Public en salle Consulaire de la Mairie de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS le :

- lundi 28 mars 2022 de 09H00 à 12H00
- lundi 11 avril 2022 de 14H00 à 17H00,

pour recevoir les observations verbales des personnes et les consigner sur le registre d'enquête.

#### ARTICLE 8 : Clôture de l'enquête publique - rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 2, le registre d'enquête publique sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur, qui transmettra au Maire, le dossier d'enquête publique avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le rapport du Commissaire Enquêteur comportera :

- un rapport unique qui relatera le déroulement de l'enquête publique et examinera les observations recueillies
- et dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves, ou défavorables à chaque opération.
- Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Ces documents seront consultables et tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- au service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais les Bains ([www.saintgervais.com](http://www.saintgervais.com)) dans la rubrique Mairie/Services Communaux/Service Urbanisme/Enquête publique-concertation avec le public
- sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2969>.

Les personnes intéressées pourront, à leurs demandes et à leurs frais, obtenir communication d'une copie papier de tout ou partie du dossier d'enquête, du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur dans les conditions prévues au Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment des articles R 134-25 à R 134-32.

#### ARTICLE 9 : Modalité d'approbation

Les conclusions du Commissaire Enquêteur seront soumises au Conseil Municipal qui statuera sur l'affaire portée à l'enquête publique.

#### ARTICLE 10 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par mes soins, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Savoie désignés ci-après : Le Dauphiné Libéré et le Messager.

Cet avis sera également affiché à la Mairie de Saint-Gervais les Bains 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, et publié par tous autres procédés en usage dans la Commune, notamment le site internet de la Commune ([www.saintgervais.com](http://www.saintgervais.com)) dans la rubrique Mairie/Services Communaux/Service Urbanisme/Enquête publique-concertation avec le public.

Cet avis sera, dans le même délai, affiché par les soins de la Mairie sur les lieux de l'opération et visible de la voie publique.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- avant ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

#### ARTICLE 11 : Responsable du projet

La Commune de Saint-Gervais les Bains est responsable du projet.

Toutes informations nécessaires peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire :

- adresse : Mairie – service Urbanisme et Foncier – 50 avenue du Mont-d'Arbois – 74170 ST GERVAIS LES BAINS
- téléphone : 04-50-47-54-74
- courriel : [foncier@saintgervais.com](mailto:foncier@saintgervais.com).

#### ARTICLE 12 : Ampliation

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, en 3 exemplaires  
Le 07 mars 2022

Le Maire,



Jean-Marc PEILLEX.

Rendu exécutoire le 07 mars 2022  
Affiché du 07 mars 2022 au 07 mai 2022